

Informations en matière
de durabilité
Au 31/12/2025

Informations générales sur les caractéristiques ESG

Le Mandat de Gestion - OPC Classique promeut des caractéristiques ESG environnementales ou sociales en investissant exclusivement dans des OPC mais n'a pas pour autant d'objectif d'investissement durable.

Milleis Banque Privée s'est fixée **une proportion minimale de 5% d'investissement durable pour le Mandat de Gestion - OPC Classique**. Cette proportion sera tenue grâce à des investissements promouvant des caractéristiques sociales et/ou environnementales. Ces investissements seront considérés comme durables au sens de la réglementation SFDR et non Taxonomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Tout au long de la période de référence de ce mandat, chaque décision d'investissement a pris en compte les objectifs d'investissement durable de la banque.

Sur la gamme Mandat de Gestion - OPC Classique, **100% des investissements ont pris en compte des critères extra-financier** avec a minima une évaluation interne effectuée par Milleis Banque Privée grâce à ses échanges avec les sociétés de gestion et à ses fournisseurs de données. Ces critères ont ainsi pris en compte une évaluation de la méthodologie ESG de la société gestion, une évaluation du niveau de durabilité de l'OPC et le respect de la politique d'exclusion de Milleis Banque Privée.

La gamme de Mandat de Gestion - OPC Classique a respecté la proportion minimale de 5% d'investissement durable.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la période de référence de ce mandat, la proportion minimale de 5% d'investissement durable qui promeut des caractéristiques ESG environnementales ou sociales a été respectée à 100%. Ces investissements ont été considérés comme durables au sens de la réglementation SFDR et non Taxonomie.

Détail de la performance des indicateurs de durabilité du Mandat de Gestion - OPC Classique PROFIL 2 OPC :

Performance des principaux indicateurs ESG			
	2024	2025	Commentaires
Note moyenne ESG	18,63	18,43	Le taux de couverture est égal à 67,86%
Investissement durable	15,09%	13,01%	Le résultat obtenu dépasse largement la cible minimale de 5 %.
Alignement à la Taxonomie	0,00%	0,00%	L'indicateur Taxonomie est un indicateur récent et peu communiqué par les entreprises ce qui explique le taux de 2024 et 2025.

Commentaires sur les principaux indicateurs ESG reportés par Milleis Banque Privée :

- La présence d'émetteurs publics au sein du portefeuille explique que le taux de couverture n'atteigne pas 100%
- La période de référence pour ce rapport est la suivante : 01/2025 – 12/2025
- Plus la note moyenne ESG est faible, plus le niveau de risque ESG du portefeuille est maîtrisé

Informations en matière
de durabilité
Au 31/12/2025

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

- Le Mandat de Gestion - OPC Classique fixait une proportion minimale de 5% d'investissement durable en adéquation avec la réalisation des objectifs et le suivi des indicateurs de durabilité cités ci-dessus.
- Le Mandat de Gestion - OPC Classique ne cherche pas à contribuer à des objectifs d'investissement durable spécifiques, la sélection des OPC est guidée par l'allocation définie par les équipes de gestion de Milleis Banque Privée.
- L'enjeu pour Milleis Banque Privée est de proposer une gamme de produits et services adaptés à la situation, aux besoins et aux objectifs de ses clients.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-t-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

- Le Mandat de Gestion - OPC Classique encourage un investissement plus responsable.
- Ce mandat de gestion ne réalise pas d'investissement en direct mais uniquement au travers d'OPC.
- La politique d'investissement via un processus et une gouvernance de sélection rigoureux permet à Milleis Banque Privée de s'assurer de l'absence de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social.
- Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » tel que défini dans le règlement Taxonomie s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en comptes les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

- Milleis Banque Privée s'est assurée via son processus et sa gouvernance de sélection, pour les investissements durables en OPC, de la prise en compte et du respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Informations en matière de durabilité Au 31/12/2025

Comment les indicateurs concernant les principales incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Milleis Banque Privée a respecté son engagement de prise en compte (1) de l'ensemble des principales incidences négatives – PAIs (Emissions, Biodiversité, Eau & Déchets, Social) dans le Mandat de Gestion - OPC Classique avec un taux d'au moins 20%.

Afin de publier les indicateurs ci-dessous Milleis banque Privée s'appuie sur son fournisseur de données extra financières Morningstar Sustainalytics.

Indicateur des principales incidences négatives sur la durabilité			
Catégories	Métriques	Valeurs	Taux de couverture
Emissions	Total des émissions de GES Scope 1,2,3	50 tCO2eq	56,17%
Emissions	Empreinte carbone Scope 1,2, 3	913 tCO2eq / M€ investi	56,17%
Emissions	Intensité GES des entreprises bénéficiaires Scope 1,2, 3	1 721,0 tCOE2eq / M€ de CA	57,78%
Emissions	Part des investissements dans des entreprises présentes dans le secteur des énergies fossiles	6,98%	66,17%
Biodiversité	Part des investissements dans des entreprises avec des activités affectant négativement les zones sensibles pour la biodiversité	4,00%	66,23%
Eau & déchets	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée	7,9824 t / M€	61,51%
Social	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,71%	66,23%
Social	Ratio moyen femmes/hommes au sein des conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements en moyenne pondérée des montants investis	37,00%	58,55%
Social	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0,00%	66,23%

Informations en matière
de durabilité
Au 31/12/2025

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ? Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Répartition des investissements les plus importants

Investissements	Secteurs	% d'actifs
CD DEFENSIF I	Obligations	7,13%
CARMIGNAC PORTFOLIO SECURITE F EUR ACC	Obligations	7,00%
BLUEBAY INVESTMENT GRADE BOND FUND S	Obligations	6,50%
BUTLER CREDIT OPPORTUNITIES - INSTITUTIONAL CLASS B PLD	Diversifié	5,00%
ISHARES S&P 500 UCITS ETF	Actions	4,56%
CD ALPHA BONDS I	Obligations	4,19%
M&G (LUX) EMERGING MARKETS BOND FUND - C-H ACC	Obligations	4,19%
ROBECO GLOBAL CREDITS FH EUR	Obligations	4,06%
ELEVA ABSOLUTE RETURN EUROPE FUND R EUR ACC	Actions	4,00%

Informations en matière
de durabilité
Au 31/12/2025

Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation d'actifs pour le Mandat de Gestion - OPC Classique a été la suivante :

- Au moins 90% des investissements du produit financier ont été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
- Au moins 5% d'investissements au sein du Mandat de Gestion ont été considérés comme durables.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Une part de l'actif du produit financier a pu être investie dans des OPC qui n'ont pas pour but de répondre aux objectifs durables du mandat. Cependant, 100% des investissements ont pris en compte des critères extra-financiers avec a minima une évaluation interne effectuée par Milleis Banque Privée grâce à ses échanges avec les sociétés de gestion et à ses fournisseurs de données.

La sélection des OPC a été guidée par l'allocation stratégique des équipes de gestion.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'équipe de gestion s'est assurée via des révisions régulières de la bonne allocation des actifs et du respect des différents engagements du mandat.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A - Milleis Banque Privée n'utilise pas à ce jour d'indice de référence pour déterminer si le Mandat de Gestion - OPC Classique est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Informations en matière
de durabilité
Au 31/12/2025

Comme précisé dans les documents précontractuels Milleis le Mandat de Gestion - OPC Classique ne poursuit pas d'objectif environnemental ou social. Ainsi il n'est pas pertinent d'apporter une réponse aux questions ci-dessous :

- Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la Taxonomie de l'UE ?
- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxonomie européenne ?
- Quelle est la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?
- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?
- Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la Taxonomie de l'UE ?
- Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?